

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 27 Mars 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 20**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt quatre**

**Et le vingt-sept-mars**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame HAAS FALANGA Josiane, première Adjointe au Maire,

**Date de la convocation :**

14/03/2024

Présents

C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ - M. NOEL GAMET- H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT  
R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER  
J. CHUECOS - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

**Objet de la délibération 17 -2024**

CDDA

Actualisation du plan de financement et de la tranche 2020

G. MOURGUES à J. HASS FALANGA  
M. AUGIER à A. VASAI  
S. AELVOET à C. ONTIVEROS  
S. LEBELLE à S. LUCZAK  
M. SOLER à F. BLARQUEZ  
J.L. CLOEZ à A. RATTIER  
A. JOUBERT à H. JAUBERT

*Manon NOEL GAMET a été nommée secrétaire de séance*

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône porte sur les programmes suivants :

- Requalification de la place de la mairie (maîtrise d'œuvre),
- Construction du centre de loisirs sans hébergement "Les Marmoussets",
- Acquisition de la friche industrielle Vilhet,
- Travaux de désamiantage et de démolition de la friche industrielle Vilhet (Tranche I),
- Acquisition foncière et rénovation du centre technique municipal,
- Rénovation de l'éclairage public (passage à LED),
- Achat de gros équipements et d'un véhicule utilitaire pour le restaurant scolaire,
- Etudes préliminaires d'urbanisme pour l'aménagement du centre-ville.

Les montants des travaux estimés au moment de la signature du CDDA peuvent être réaffectés d'un programme à l'autre, tout en restant dans l'enveloppe des dépenses subventionnables de 4 387 120 €. Dans la mesure où certains projets n'atteindront pas le montant des dépenses initialement prévu, et afin de ne pas perdre les subventions allouées par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire demande au

Conseil d'actualiser le tableau de répartition des financements conformément au tableau annexé. Ainsi, le mobilier nécessaire à l'équipement du Centre de Loisirs pourra être intégré audit contrat.

## DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement conclu le 6 octobre 2021

**Considérant** la nécessité d'actualiser la tranche 2020 du CDDA,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article I : D'APPROUVER** la répartition des tranches annuelles conformément au tableau annexé à la présente délibération,

**Article II : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

### VOTE

Pour : J. HAAS FALANGA - G. MOURGUES - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - J. DELCOURT  
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY  
A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,  
J. HAAS FALANGA



La secrétaire de séance,  
M. NOEL GAMET